



Le nouveau chef à l'état-major de la Défense, le général Jacques-A. Dextraze (à gauche) succède au général Frederic R. Sharp (à droite) qui a pris sa retraite.



NOUVEAU CHEF À L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

Le Canada a un nouveau chef à l'état-major de la Défense: le général Jacques-A. Dextraze, 53 ans, de Montréal, fantassin plusieurs fois décoré, succède au général Frederic R. Sharp, 56 ans, de Moosomin (Saskatchewan), qui a pris sa retraite.

Chef d'un escadron de bombardiers au cours de la Seconde Guerre mondiale, le général Sharp, qui compte 37 années de service militaire, était à la tête des Forces armées canadiennes depuis trois ans.

C'est en 1940, à l'âge de 21 ans, que le général Dextraze, nouveau chef des Forces armées, a commencé sa carrière à titre de simple soldat dans les Fusilliers Mont-Royal, régiment d'infanterie de Montréal. Lieutenant-colonel et commandant de son unité en 1944, il était décoré de l'Ordre du service distingué pour bravoure au combat dans le Nord-Ouest de

l'Europe. Il obtenait plus tard une agrafe à cette décoration pour avoir persuadé un général allemand de livrer la ville hollandaise de Groningue.

Revenu à la vie civile après la guerre, il s'est rengagé en 1950 pour conduire en Corée le 2e Bataillon du Royal 22e Régiment. Pour les services qu'il a rendus à cette occasion, il a été nommé officier du Très Excellent Ordre de l'Empire britannique.

Par la suite, il a occupé divers postes supérieurs jusqu'en 1963 alors qu'il s'est rendu au Congo à titre de chef d'état-major des Forces de l'ONU. Pour l'esprit d'organisation et les remarquables qualités de chef qu'il a manifestés en dirigeant les opérations de sauvetage, il a été nommé commandeur du Très Excellent Ordre de l'Empire britannique.

NOUVELLES COMMERCIALES

Accord sur le blé Canada-Algérie

Un accord intergouvernemental relatif à la vente de blé canadien à l'Algérie a été signé à Ottawa le mois dernier par M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce et par Son Excellence Djamel Houhou, ambassadeur d'Algérie.

"Cet accord, a dit monsieur Pepin, prévoit que l'Algérie effectuera des achats au Canada par l'en-

tremise de l'Office algérien interprofessionnel des céréales, et que le Canada fournira par l'entremise de la Commission canadienne du blé jusqu'à 500,000 tonnes métriques de blé par année civile, de 1973 à 1977 inclusivement."

Le ministre a ajouté "qu'aux termes de cet accord, l'Office algérien interprofessionnel des céréales et la Commission canadienne du blé négocieront la qualité et les catégories de blé, les